

Reconnaissance d'un enfant

À qui s'adresser ?

N'importe quelle mairie

Comment procéder ?

La reconnaissance du père peut se faire avant la naissance, au moment de la déclaration de naissance ou bien après la naissance.

La mère n'a pas besoin d'effectuer de démarche de reconnaissance dès lors que son nom est inscrit sur l'acte de naissance de l'enfant.

Pièces justificatives

- Pièce d'identité du père
- Acte de naissance de l'enfant s'il est déjà né (reconnaissance postérieure)

Liens utiles

[Filiation de l'enfant d'un couple non marié](#)